

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTE DES TRAVAILLEURS ET LA SECURITE DES TRAVAILLEURS



SOMMAIRE

RENSEIGNEMENT GENERAUX

- DÉNOMINATION SOCIALE
- ACTIVITÉ

EQUIPEMENTS ET CONDITION DE TRAVAIL (CF. FICHES PRATIQUES * 3.2 A 3.4 et 5.1)

- SÉCURITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL
- ÉQUIPEMENTS ET ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL
- AMBIANCE, CONFORT DES LIEUX DE TRAVAIL ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX P4
- AÉRATION ET ASSAINISSEMENT DES UNITÉS DE TRAVAIL P.4
- AMBIANCE THERMIQUE
- ÉCLAIRAGE DES LIEUX DE TRAVAIL
- EXPOSITION AU BRUIT

CHARGEMENT ET DECHARGEMENT,ZONE DE DANGER,PROTECTION INDIVIDUELLE (CF. FICHES PRATIQUES *1.1., 1.2, 1.4, 1.5,3.2 et CHAPITRE 2)

- CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT
- ZONE DE DANGER
- PROTECTION INDIVIDUELLE

SECURITE DANS LES LIEUX DE TRAVAIL (CF FICHES PRATIQUES * 3.4, 3.5, et 2.3)

- MATÉRIEL DE PREMIERS SECOURS
- INSTALLATION ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ DANS L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX
- PRÉVENTION DES INCENDIES ET ÉVACUATION
- ABORDS DE SITE

HYGIENE ET AMENAGEMENT DES LIEUX DU TRAVAIL (CF FICHE PRATIQUE * 3.2)

- NETTOYAGE DES LOCAUX
- INSTALLATIONS DE SANITAIRES ET DE VESTIAIRES
- RESTAURATION ET POSTES DE DISTRIBUTION DE BOISSONS
- INTERDICTION DE FUMER
- COVID 19 (PROTOCOLE SANITAIRE) - RISQUES PSYCHOSOCIAUX

RENSEIGNEMENT GENERAUX

ANNEE DU DOCUMENT 2026/2027
DATE DE MISE A JOUR EN COURS D'ANNEE
DENOMINATION SOCIALE THEATRE SEBASTOPOL

LeThéâtre
Sébastopol
IL TEATRO PRODUCTIONS
Place Sébastopol 59000 LILLE
SARL au capital de 7625 € TVA FR 1549096967
RC Lille 490 969 672 00016

Dénomination sociale	Adresse siège social		Tél.	GSM	Email
SASU IL TEATRO Siret : 490 969 672 00016	Théâtre SEBASTOPOL Place Sébastopol 59000 LILLE		03 20 54 44 50 03 28 14 11 15 03 28 14 11 14	06 59 86 35 06 06 07 52 38 26	admin@theatre-sebastopol.fr

ACTIVITES	LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES N°146190 & 146191 & 146192
-----------	--

Code APE	Temps de travail	effectif permanent	CHSCT	Délégué personnel	Contact	Fonction
9004 Z	35 heures	3	NON	NON		

CATEGORIE DES SALARIES UNITE DE TRAVAIL	ABREVIATION DANS LES DOCUMENTS
--	--------------------------------

Intérimaires/intermittents	INT
Entreprises intervenantes	ENT
Personnel technique	TECH
Personnel administratif	ADM
L'ensemble du personnel	ENS

INSPECTION DU TRAVAIL	Tel : 03 74 00 61 14
MEDECINE DU TRAVAIL	rue Denis Godefroy LILLE Tel : 03 20 49 57 78

Lille le 01 septembre 2026

1- ÉQUIPEMENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

1 Risques ou phénomènes dangereux liés à :	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques		Elevée	4-Programmes d"actions possibles :	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnels :
		Faible	Moyen				

SECURITE DES LIEUX DE TRAVAIL

Déplacements fréquents (charge de stress et de fatigue)	ENS	X			Limiter ou espacer le nombre de déplacements Planifier et organiser les déplacements de façon à limiter la charge de fatigue (ex : ne pas prévoir de longs déplacements le même mois induisant des décalages horaires importants, beaucoup d'heures de transport, etc.)	RISQUE FAIBLE	ROTATION DU PERSONNEL
Transport adapté : risques inhérents aux moyens de transport utilisés et à leur état (ex : voiture, autobus)	ENS	X			Prévoir des moyens de transport en bon état de fonctionnement (ex : voiture et autobus), prévoir des conditions de transport de bonne qualité, adaptées à la nature du déplacement (distance géographique et heures de transport) (ex : billet de train en 1ère classe, cabine couchette si voyage	RISQUE FAIBLE	VOITURE DE LOCATION
Prévention routière	ENS		X		vérification du permis de conduire, recommander le repos lors des longs trajets,	RISQUE IMPORTANT	LOCATION DE VOITURE

EQUIPEMENTS ET ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL

Encombrement des locaux et du poste de travail (gêne pour travailler mais aussi risque de chute d'objets)	ADM	X			Réorganisation des rangements avec des équipements plus rationnels (installations d'armoires, d'étagères, etc.)	RISQUE FAIBLE	RANGEMENT ET CLASSEMENT QUOTIDIEN
Manque de place	ADM	X			Rationalisation de l'espace de travail grâce à un meilleur système de rangement, un nouveau bureau plus grand et plus fonctionnel, etc.	RISQUE FAIBLE	
Prévention routière	ADM	X			Ergonomie : réorganisation de l'espace de travail afin de limiter la fatigue gestuelle. Installation d'appareils adaptés à l'usage de l'équipement afin de limiter ou de faire cesser la fatigue gestuelle	RISQUE FAIBLE	CLASSEMENT QUOTIDIEN
Environnement de travail : ambiance lumineuse Eclairage insuffisant ou inexistant	ADM	X			Direction du poste de travail vers la lumière extérieure si la configuration des lieux le permet	RISQUE FAIBLE	

1- ÉQUIPEMENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

1 Risques ou phénomènes dangereux liés à :	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques		Elevée	4-Programmes d"actions possibles :	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnels :
		Faible	Moyen				

AM BIANCE ,CON FORT DES LIEUX DE TRAVAIL ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Travail sur écran pendant plus de 4 heures par jour	ADM	X			Limitier ou espacer le nombre de déplacements Planifier et organiser les déplacements de façon à limiter la charge de fatigue (ex : ne pas prévoir de longs déplacements le même mois induisant décalage horaire, beaucoup d’heures de transport, etc.	RISQUE FAIBLE	ESPACE RESERVE POUR PAUSE
					Information des salariés sur la nécessité de faire des pauses régulières		
					Installation d’équipements limitant la fatigue visuelle et gestuelle (ex : clavier et fauteuil ergonomique, filtre pour écran, etc.)		
Rythme de travail (charge de stress et de fatigue)	ADM INT		X		Organiser le travail pour qu’il soit le moins stressant et le moins fatiguant possible	RISQUE FAIBLE	METHODE ADAPTEE AU TRAVAIL DEMANDE
Manque d’information des salariés concernant leur lieu de travail (configuration, risques inhérents, etc.)	INT,TECH		X		Information des salariés sur les différents lieux dans lesquels ils sont amenés à travailler pour leur permettre d’identifier les risques qu’ils peuvent rencontrer	RISQUE FAIBLE	PERSONNEL QUALIFIE, EN PRIVILEFIANT LES SALARIES CONNAISSANT LE LIEU REUNIR DES INFORMATIONS SUR LE LIEU
					Si les changements de lieux impliquent un changement de poste ou de technique entraînant des risques nouveaux => formation des salariés à l’exécution du travail à effectuer dans les différents lieux, ainsi qu’aux comportements et gestes à adopter		
Tenue inadaptée selon les lieux	ENS	X			Tenue adaptée aux différents lieux de travail (selon les contraintes thermiques et la nature du travail à effectuer)	RISQUE FAIBLE	INFORMATION SUR LE LIEU ET PREVISIONS CLIMATIQUES
Harcèlement, discrimination et violence	ENS	X			Amélioration de la communication entre les salariés, organisation du travail afin de protéger les salariés, réunions régulières, gestion des conflits	RISQUE FAIBLE	COHESION DU PERSONNEL COMMUNICATION AVEC SES SUPERIEURS

1- ÉQUIPEMENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

AM BIANCE ,CON FORT DES LIEUX DE TRAVAIL ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX							
1 Risques ou phénomènes dangereux liés à :	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques		Elevée	4-Programmes d"actions possibles :	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnels :
		Faible	Moyen				
Rythme de travail (charge de stress et de fatigue)	ENS	X			Planifier et organiser le travail de façon à limiter la charge de fatigue notamment en cas de travail difficile (ex : prévoir des pauses régulières, une rotation avec un autre salarié, etc.)	RISQUE IMPORTANT	PAUSE EN FONCTION DE LA PENIBILITE ET RESPECT DU TEMPS DE TRAVAIL EN VIGUEUR
Décalage des horaires de travail	INT,TECH		X		Organisation dans l’élaboration des plannings	RISQUE IMPORTANT	TENIR COMPTE DE LA PENEIBILITE DU TRAVAIL

AERATION ET ASSAINISSEMENT DES UNITES DE TRAVAIL

Absence ou insuffisance d’aération des lieux de travail	ENS	X			Installation de trappes d’aération	RISQUE FAIBLE	LIEU DE TRAVAIL CONFORME AU REGLEMENT HYGIENE
Climatisation mal réglée ou insuffisamment entretenue	ENS	X			Entretien régulier du système de climatisation		CONNAISSANCE DU REGLAGES APPAREILS

AM BIANCE THERMIQUE

Chauffage défectueux en raison de sa vétusté ou de son manque d’entretien	ENS	X			Entretien régulier du système de chauffage	RISQUE FAIBLE	
Travail exposé aux intempéries	INT, TECH				Port de tenues et de protections adaptées aux différents environnements thermiques	RISQUE FAIBLE	METEO, APPORT ALIMENTAIRE, PAUSE
Travail au froid (moins de 10°) hors intempéries	INT, TECH	X			Port de tenues et de protections adaptées aux différents environnements thermiques	RISQUE FAIBLE	METEO, APPORT ALIMENTAIRE, PAUSE
Travail au chaud (plus de 30°) hors intempéries (ex : en extérieur ou dans des locaux fortement exposés à la chaleur du soleil)	INT, TECH	X			Installation d’un système de climatisation ou de protections extérieures ou intérieures visant à amoindrir l’exposition à la chaleur	RISQUE FAIBLE	APPORT ALIMENTAIRE PAUSE VETEMENTS ADAPTES
Travail en milieu humide	INT, TECH	X			Travaux visant à amoindrir ou à supprimer l’humidité des lieux de travail	RISQUE FAIBLE	

1- ÉQUIPEMENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

1 Risques ou phénomènes dangereux liés à :	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques		Elevée	4-Programmes d"actions possibles :	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnels :
		Faible	Moyen				

ECLAIRAGE DES LIEUX DE TRAVAIL

Éclairage insuffisant	ENS		X		Installation de sources lumineuses plus nombreuses reproduisant une lumière plus naturelle de manière à éviter la fatigue visuelle	RISQUE FAIBLE	ECLAIRAGE INDIVIDUEL
Lumière naturelle inexistante ou insuffisante	INT,TEC		X		Travaux pour réaliser une ouverture sur l'extérieur permettant le passage de la lumière (ex : fenêtre, vasistas, etc.) en fonction de la configuration des lieux	RISQUE FAIBLE	ECLAIRAGE INDIVIDUEL

EXPOSITION AU BRUIT

Exposition au bruit supérieur à 85 dB (A)	ENS		X		Si les bureaux sont contigus et la pression acoustique supérieure à 105 dB (A) => pose d'un limiteur de pression acoustique	RISQUE FAIBLE	CONTRÔLE REGULIER DE L'AUDITION INFORMATION DU PERSONNEL SUR LES RISQUES LIES AUX BRUITS
					Obligation d'établir un mesurage du bruit subi pendant le travail. Obligation de réduire le bruit au maximum dans les limites imposées par l'état de la technique		
					Pour les spectacles où les salariés sont exposés à des sons d'un niveau supérieur à 85 dB (A) ou à une pression acoustique de crête supérieure ou égale à 135 dB (A) => port de protections individuelles. Examen préalable par un médecin du travail. Information et formation sur les risques auditifs		
					Pour les spectacles où les salariés sont exposés à des sons d'un niveau supérieur à 90 dB (A) ou à une pression acoustique de crête supérieure ou égale à 140 dB (A), l'employeur doit prendre des dispositions pour imposer le port de protections individuelles		

1- CHARGEMENT-DECHARGEMENT-ZONES DE DANGER-PROTECTION INDIVIDUELLE

1 Risques ou phénomènes dangereux liés à :	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques		Elevée	4-Programmes d"actions possibles :	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnels :
		Faible	Moyen				

CHARGEMENT ET DECHARGEMENT

Levage de matériel	INT, TECH		X		Qualification du personnel : informer et vérifier la formation du personnel sur les gestes et les postures adaptés	RISQUE IMORTANT	PERSONNEL QUALIFIE SIGNALITIQUE RESPONSABLE NOMME ACHAT DE CASQUE
					Vérification et port effectif de protections individuelles : gants, casque, chaussures de sécurité, vigilance du responsable de montage		
					Interdiction d'une présence sous la charge manutentionnée		
Levage de personnes					Utilisation de matériel conçu pour cet usage	RISQUE FAIBLE	
					Conduite par du personnel qualifié		
Manutention d'objets coupants ou pesants	INT, TECH	X			Port obligatoire des chaussures de sécurité et de gants lors de manutention	RISQUE FAIBLE	ACHAT DE CASQUE
Travaux superposés ou de manutention	INT, TECH		X		Éviter les travaux superposés	RISQUE FAIBLE	PERSONNEL SENSIBILISE AUX GESTES ET POSTURES
					Port obligatoire du casque et des chaussures de sécurité		
Utilisation de chariots automoteurs, gerbeurs, transpalettes, etc.	INT, TECH	X			Liste du personnel habilité à la conduite : allée de circulation, interdiction d'accès, entretien, vérification, certificat de capacité professionnelle, autorisation de conduite délivrée par le chef d'établissement. Respect de la charge maximale indiquée sur le chariot. Port de la ceinture de sécurité, casque, chaussures de sécurité. Affichage du plan de circulation du chariot, vérification des permis	RISQUE IMPORTANT	LIMITATION DU PERSONNEL COORDINATION SPECIFIQUE

CHARGEMENT ET DECHARGEMENT

Nacelle	INT, TECH	X			Etre titulaire du certificat de capacité professionnelle Utilisation uniquement de nacelles aux normes Vérification impérative et régulière du matériel par une personne au pied de la nacelle	RISQUE IMPORTANT	LIMITATION DU PERSONNEL COORDINATION SPECIFIQUE
---------	-----------	---	--	--	--	------------------	--

1- CHARGEMENT-DECHARGEMENT-ZONES DE DANGER-PROTECTION INDIVIDUELLE

1 Risques ou phénomènes dangereux liés à :	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques		Elevée	4-Programmes d"actions possibles :	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnels :
		Faible	Moyen				
Port manuel de charges	INT,TECH		X		Lorsque le recours à la manutention manuelle ne peut être évitée, la charge maximale à manutentionner d’une façon habituelle ne peut être supérieure à 55 Kg. Toujours utiliser les moyens mécaniques de manutention mis à disposition, information du personnel	RISQUE IMPORTANT	
Travail sur machines dangereuses (meules, machine à bois)					Restriction d’usage au personnel qualifié Vérification des dispositifs de sécurité Utilisation obligatoire des équipements de sécurité individuels ou liés aux équipements		
Utilisation de certains outils (masses,...)	INT,TECH	X			Gants, casques, chaussures de sécurité	RISQUE FAIBLE	PERSONNEL QUALIFIE
Utilisation d’armes blanches (dans les mises en scène)					Présence d’un maître d’arme ou d’une personne qualifiée lors des répétitions Formation éventuelle de la doublure		
Utilisation d’armes à feu (dans les mises en scène)					Répétitions en présence d’une personne qualifiée Interdire le tir face à un tiers et à moins de 5 mètre		
ZONE DE DANGER							
Mise en oeuvre de produits chimiques					Avant la mise en oeuvre, établissement d’une procédure présentant les risques à l’aide de la fiche de données de sécurité Mise en oeuvre des protections collectives (ventilation, extincteur...) et individuelles (tenues, masques, gants...) Vérification des conditions de stockage et d’élimination des déchets avant leur mise en oeuvre		
Effet pyrotechnique	INT,TECH	X			Mise en oeuvre par du personnel qualifié (interne ou externe à l’entreprise)	RISQUE IMORTANT	LIMITER PERSONNEL

1- CHARGEMENT-DECHARGEMENT-ZONES DE DANGER-PROTECTION INDIVIDUELLE

1 Risques ou phénomènes dangereux liés à :	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques		Elevée	4-Programmes d"actions possibles :	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnels :
		Faible	Moyen				
ZONE DE DANGER							
Risques respiratoires					Ne pas rester à proximité ou sous les charges en Mise en oeuvre par du personnel formé Obligation de maintenir la visibilité des moyens nécessaires à l'évacuation des personnes	RISQUE IMPORTANT	PAS DE PERSONNEL
Chute d'objets	ENS		X		Ne pas rester à proximité ou sous les charges en mouvement. Port du casque et chaussures de sécurité obligatoire. Mise en sécurité des installations mobiles par une chaîne de sécurité. Assurance de la sécurité par un deuxième point d'accroche.Information du personnel	RISQUE IMPORTANT	PAS DE PERSONNEL SOUS UNE CHARGE EN MOUVEMENT, LIMITATION AUX ABORDS PERSONNEL DESIGNE
Chute de personnes	ENS		X		Ne pas ôter les garde-corps ni modifier le système de sécurité	RISQUE IMPORTANT	PERSONNEL QUALIFIE PERSONNEL DESIGNE
					Formation du personnel sur le travail en hauteur. Réalisation d'une réelle infrastructure en charpente permettant la mise en sécurité du personnel (ligne de vie). Utilisation de harnais et de stop-chutes		
					Balisage des zones à risques (- de 1 m de haut). Vigilance du responsable de montage		
					Mise en place de garde-corps		
					Main courante d'escalier mobile accédant à la scène Barrières de sécurité et balisage pour interdire le passage		
					Vérification de la bonne fixation des éléments mobiles (escaliers de scène, garde-corps)		
Montage du matériel scénique	INT, TECH		X		Port du casque, des gants de manutention et des chaussures de sécurité obligatoire	RISQUE FAIBLE	PERSONNEL QUALIFIE

1- CHARGEMENT-DECHARGEMENT-ZONES DE DANGER-PROTECTION INDIVIDUELLE

1 Risques ou phénomènes dangereux liés à :	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques			4-Programmes d"actions possibles :	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnels :
		Faible	Moyen				
ZONE DE DANGER							
Risques liés à l'accroche d'une structure	INT,TECH		X		Port du casque, des gants de manutention et des chaussures de sécurité obligatoire Ne pas rester à proximité sous les charges en mouvement Respecter les règles de sécurité Vérification et contrôles périodiques par un organisme agréé par les fournisseurs du matériel utilisé Lorsque la structure est élevée à la hauteur désirée, mettre chaque point moteur en sécurité par une deuxième accroche à l'aide d'une élague de sécurité Formation au technique de levage et riging. Vérification des autorisations de conduite Mise en place du personnel de surveillance lors d'une manipulation	RISQUE IMPORTANT	LIMITATION DU PERSONNEL ATTENTION PARTICULIERE A LA MONTEE ET DESCENTE DE LA STRUCTURE; ACHAT DE CASQUES RESPONSABLE DESIGNNE ET HABILITE
Chute de passerelles	INT,TECH		X		Protections individuelles. Ne pas enjamber les garde-corps. Ne pas monter sur les structures scéniques en aluminium Vérification régulière des passerelles (fixation caillebotte,)	RISQUE FAIBLE	HABILITATION DU PERSONNEL PERSONNEL DESIGNNE
Risques de chute lors du retrait des gradins escamotables à partir des gradins fixes en béton	INT,TECH	X			Mise en place de garde-corps à la place des rangs inférieurs. Installation d'escaliers mobiles permettant l'accès aux gradins en béton	RISQUE FAIBLE	PERSONNEL QUALIFIE
Accès aux zones de danger (gril démontable, fosse mobile, toiture, matériaux de faible résistance, etc.)	INT,TECH	X			Restriction d'accès. Désignation des personnes pour lesquelles l'accès est autorisé Mise en place ou condamnation des moyens d'accès (clè,échelle,etc,)	RISQUE IMPORTANT	HABILITATION DE L'EMPLOYEUR D'UNE PERSONNE DUMENT QUALIFIE. AUTORISATION OBLIGATOIRE

1- CHARGEMENT-DECHARGEMENT-ZONES DE DANGER-PROTECTION INDIVIDUELLE

1 Risques ou phénomènes dangereux liés à :	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques		Elevée	4-Programmes d"actions possibles :	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnels :
		Faible	Moyen				

ZONE DE DANGER

Travail sur un gril ou une passerelle présentant des ouvertures supérieures à 5 cm	INT, TECH	X			Détermination de méthodologie garantissant que les objets et outils sont attachés Interdiction d’exécuter certaines tâches en fonction de l’utilisation du plateau	RISQUE IMPORTANT	HABILITATION DE L'EMPLOYEUR D'UNE PERSONNE DUMENT QUALIFIE. AUTORISATION OBLIGATOIRE
Risques électriques	ENS		X		Seules les personnes habilitées et autorisées pourront manoeuvrer et entrer dans les divers locaux électriques Raccordement uniquement par un employé du théâtre dûment habilité locaux électriques	RISQUE IMPORTANT	INSTALLATIONS CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR TAPIS & GANTS ISOLANT PASSAGE EN SALLE TRAVAIL HORS TENSION

PROTECTION INDIVIDUELLE

3- LA SECURITE DES LIEUX TRAVAIL

Port de protections individuelles	ENS	X			Vérification périodique Formation à l’utilisation de harnais de sécurité	RISQUE IMPORTANT	VERIFICATIONN EMPLOYEUR
	ENS	X			Formation à l’utilisation de harnais de sécurité	RISQUE IMPORTANT	VERIFICATIONN EMPLOYEUR

MATERIEL DE PREMIER SECOURS

Inexistence du matériel de premier secours	ENS	X			Achat d’un kit de premier secours et d’une armoire spécifique	RISQUE FAIBLE	UNE TROUSE DE SECOURS A REMETTRE AU CHEF D'EQUIPE
Matériel de premier secours incomplet	ENS	X			Remplacement des produits manquants et renouvellement régulier	RISQUE FAIBLE	CONTRÔLE PAR CHEF D'EQUIPE
Produits périmés	ENS	X			Contrôle régulier des dates de péremption des produits	RISQUE FAIBLE	VERIFICATION PAR CHEF D'EQUIPE

3- LA SECURITE DES LIEUX TRAVAIL

1 Risques ou phénomènes dangereux liés à :	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques		Elevée	4-Programmes d"actions possibles :	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnels :
		Faible	Moyen				

MATERIEL DE PREMIER SECOURS

Inaccessibilité du matériel (ex : encombrement)	ENS	X			Veiller à ce que l'accès au matériel soit toujours libre d'entrave	RISQUE FAIBLE	VERIFICATION PAR CHEF D'EQUIPE
Absence de signalisation du matériel	ENS	X			Apposition d'un panneau ou d'un autocollant (croix rouge) signalant la présence du matériel	RISQUE FAIBLE	COMMUNICATION DU CHEF D'EQUIPE AUX SALARIES
Insuffisance d'information des salariés sur le contenu du matériel ou sur son emplacement	ENS	X			Information des salariés sur l'endroit où se trouve le matériel et sur son contenu (à indiquer sur la porte du placard)	RISQUE FAIBLE	COMMUNICATION DU CHEF D'EQUIPE AUX SALARIES SUR LE CHANTIER
En journée : absence ou mauvaise organisation des secours et insuffisance d'information des salariés	ENS	X			Communication aux salariés des consignes quant à l'organisation des secours => contact de l'infirmerie, numéros des pompiers ou de la police selon la situation. Information des salariés sur l'emplacement des appareils téléphoniques dans le centre, dans le service technique et sur le plateau	RISQUE FAIBLE	CONNAISSANCE DES NUMEROS D'URGENCE

INSTALLATION ET DISPOSITIFS DE SECURITE DANS L'AMENAGEMENT DES LOCAUX

Absence ou insuffisance d'entretien et de vérification	ENS	X			Entretien régulier des installations et dispositifs de sécurité (ex : dégagement dont la fermeture se débloque difficilement pour cause de vétusté, etc.)		
Absence d'installation de sécurité	ENS	X			Travaux d'installation (ex: signalisation pour évacuation, signal lumineux, etc.)		

PREVENTION DES INCENDIES ET EVACUATION

Insuffisance d'information et de formation des salariés sur les risques et les conduites à tenir pour éviter les incendies	ENS		X		Formation des salariés aux comportements et gestes à observer en cas d'incendie	RISQUE IMPORTANT	MINIMUM UN SSIAP SUR LE CHANTIER FORMER LE PERSONNEL
Absence d'extincteur	ENS	X			Installation d'extincteurs et formation à leur utilisation	RISQUE FAIBLE	VERIFICATION VISUEL PAR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT

3- LA SECURITE DES LIEUX TRAVAIL

1 Risques ou phénomènes dangereux liés à :	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques		Elevée	4-Programmes d"actions possibles :	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnels :
		Faible	Moyen				

PREVENTION DES INCENDIES ET EVACUATION

Absence ou insuffisance d’entretien des extincteurs	ENS	X			Vérification régulière et obligatoire des extincteurs existants une fois par an par un organisme agréé	RISQUE FAIBLE	
Encombrement des dégagements	ENS	X			Veiller à ce que l’accès aux dégagements soit toujours libre de toute entrave	RISQUE IMPORTANT	INTERDIRE TOUT RANGEMENT PRES DES ISSUES
Absence ou insuffisance d’éclairage de secours	INT, TECH	X			Installation d’un éclairage de secours Vérifier visuellement et régulièrement l’état des lampes et changer celles hors d’usage	RISQUE FAIBLE	ECLAIRAGE INDIVIDUEL PORTATIF

ABORDS DE SITE

Présence de chaînage et délimitation	INT, TECH	X			Prévoir un éclairage suffisant la nuit Signalétique et barriérage	RISQUE FAIBLE	ECLAIRAGE INDIVIDUEL PORTATIF
--------------------------------------	-----------	---	--	--	--	---------------	-------------------------------

NETTOYAGE DES LOCAUX

Absence ou insuffisance d’entretien	ENS	X			Entretien régulier des lieux de travail	RISQUE FAIBLE	CORRECTION DU PERSONNEL
Insalubrité	ENS	X			Travaux de remise en état	RISQUE FAIBLE	INSTALLATIONS CONFORMES
Encombrement	ENS	X			Déblaiement et rangement	RISQUE FAIBLE	INTERDIRE STOCKAGE

INSTALLATIONS DES SANITAIRES ET VESTIAIRES

Absence de lavabo ou absence d’entretien le rendant inutilisable	ENS	X			Travaux d’installation ou d’entretien du lavabo	RISQUE FAIBLE	AMENAGEMENT DES SANITAIRES
Absence de moyen de séchage ou d’essuyage approprié	ENS	X			Installation d’un système de séchage ou d’essuyage	RISQUE FAIBLE	AMENAGEMENT DES SANITAIRES
Absence d’entretien des sanitaires	ENS	X			Entretien régulier des sanitaires	RISQUE FAIBLE	SOCIETE NETTOYAGE
Absence de nettoyage régulier des sanitaires	ENS	X			Nettoyage régulier des sanitaires	RISQUE FAIBLE	SOCIETE NETTOYAGE

4- HYGIENE ET AMENAGEMENT DES LIEUX TRAVAIL

1 Risques ou phénomènes dangereux liés à :	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques		Elevée	4-Programmes d"actions possibles :	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnels :
		Faible	Moyen				

INSTALLATIONS DES SANITAIRES ET VESTIAIRES

Absence de placards individuels clos pour ranger des vêtements de travail souillés par des matières dangereuses, salissantes ou malodorantes	ENS	X			Installation de placards individuels clos	RISQUE FAIBLE	AMENAGEMENT DES VESTIAIRES
--	-----	---	--	--	---	---------------	----------------------------

RESTAURATION ET CATERING

Absence d’emplacement pour se restaurer sur le lieu de travail en dehors des postes de travail	INT, TECH	X			Réorganisation des lieux de travail pour dégager un emplacement où se restaurer dans de bonnes conditions d’hygiène et de sécurité	RISQUE FAIBLE	AMENAGEMENT D'UN ESPACE
Emplacement vétuste, insalubre ou insuffisamment nettoyé pour se restaurer dans de bonnes conditions d’hygiène et de sécurité	INT, TECH	X			Travaux pour aménager cet emplacement ou remettre en état l’emplacement existant. Nettoyage régulier de l’emplacement	RISQUE FAIBLE	AMENAGEMENT D'UN ESPACE
Branchement électrique	INT, TECH	X			Qualification du personnel utilisation du matériel aux normes européennes	RISQUE IMPORTANT	ENTRETIEN MATERIEL

INTERDICTION DE FUMER

Usage du tabac dans les lieux de travail et de réunions	ENS		X		Affichage obligatoire dans chaque lieu de l’interdiction de fumer	RISQUE FAIBLE	INTERDICTION REGLEMENT INTERIEUR
Absence d’espace où les fumeurs peuvent aller fumer	ENS	X			Réorganisation possible des lieux de travail pour dégager un espace réservé aux fumeurs	RISQUE FAIBLE	INTERDICTION REGLEMENT INTERIEUR

5- COVID 19

RISQUE INFECTIEUX

Exposition à la COVID 19 dans le cadre du trajet/domicile lieu de travail, d'échanges avec le personnel et le public	ENS		X		PROTOCOLE SANITAIRE Appliquer les gestes barrières Nettoyage et désinfection Hygiène des mains et port du masque	RISQUE IMPORTANT	Formation du personnel Rangement du local Ne pas fumer
--	-----	--	---	--	---	------------------	--

6 - RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

1 Risques ou phénomènes dangereux liés à :	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques		Elevée	4-Programmes d"actions possibles :	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnels :
		Faible	Moyen				

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Stress, fatigue, isolement lié au télétravail ou au chômage partiel Perte de repères, tension ou agressivité dans la relation avec la clientèle, nosophobie, etc.	ENS		X		PROTOCOLE SANITAIRE Réunion en vison conférence collective ou individuelle Contact journalier par téléphone ou échange de mails.	RISQUE MOYEN	
--	-----	--	---	--	--	--------------	--

RISQUES D'AGRESSION VERBALE ET PHYSIQUE

Altercation dans le cadre d'un refus d'accès, d'une injonction de respecter les règles de l'établissement, du mécontentement d'un client.	ENS		X		PROTOCOLE SANITAIRE Personnel de sécurité Diplomatie Appliquer les gestes barrières Hygiène des mains et port du masque	RISQUE MOYEN	Formation personnel
---	-----	--	---	--	---	--------------	---------------------

STRESS au travail

Surcharge de travail, sous charge de travail	ENS	X			Analyse et de l'organisation du travail	RISQUE FAIBLE	Entretien individuel
Organisation du travail (manque de temps pour accomplir le travail, travail dans l'urgence, rythme)...	ENS		X		Concertation dans l'organisation et la conception des tâches.Clarification des objectifs	RISQUE MOYEN	Entretien individuel
Conflit entre collègues	ENS	X			Communication pour garantir la compréhension et le respect des décisions de la hiérarchie	RISQUE MOYEN	Médiation
Environnement socio-économique	ENS	X			Prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle, vie familiale et personnelle	RISQUE FAIBLE	

HARCELEMENT -DISCRIMINATION TEL. 09 63 39 00 00

Refus de communication Absence de consigne, privatisation de travail ou surcroît de travail, brimade, humiliation, insultes, menace	ENS	X			Entretiens individuels, mise en place de structures de concertations collectives, individuelles et d'organisation du travail Informar sa hiérarchie	RISQUE MOYEN	
--	-----	---	--	--	--	--------------	--

6 - RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

1 Risques ou phénomènes dangereux liés à :	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques occasionnels permanents :		4-Programmes d"actions possibles :	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnelles :
--	------------------------------------	--	--	------------------------------------	--	---

VIOLENCE

Incivilité, comportement menaçant, agression verbale,intimidation, menaces orales ou écrites, harcèlement agression physique	ENS	X			Aménagement des lieux de travail mise en place de protection collectives et organisation du travail pour protéger le salarié.Etablissement de consignes en cas d'incident. Action de formation	RISQUE FAIBLE	Observation et concertation
--	-----	---	--	--	--	---------------	-----------------------------

HARCELEMENT MORAL - SEXUEL

Propos ou comportements à connotations sexuelles Atteinte à la dignité, situation intimidante, hostile ou offensante Contact physique et violence verbale Acte unique ou répété	ENS	X			Prévenir l'employeur, un collègue Adapter le quotidien de la victime présumée et la protéger immédiatement. Déclenchement d'une enquête interne. Prévenir une autorité du travail (médecine du travail, inspecteur du travail, autorités police/justice) Conciliation arbitré par un médiateur. Formation et information du personnel.	RISQUE MOYEN	Concertation et observation
--	-----	---	--	--	---	--------------	-----------------------------

7- AUTRES RISQUES

RISQUES LIES AUX PRODUITS CHIMIQUES

Utilisation de produits détergents et de produits biocides pour le nettoyage et la désinfection des surfaces et équipements. Utilisation de solution hydroalcoolique pour l'hygiène des mains.	ENS		X		PROTOCOLE SANITAIRE Stockage dans des locaux appropriés en appliquant le règlement de sécurité et le code du travail. Hygiène des mains et port du masque	RISQUE MOYEN	
--	-----	--	---	--	---	--------------	--

RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE

Lombalgie, etc. lors du port des produits de nettoyage et de désinfection, port des éléments permettant de créer distanciation et sens de circulation (potelets, etc.)	ENS		X		Lorsque le recours à la manutention manuelle ne peut être évitée, la charge maximale à manutentionner d'une façon habituelle ne peut être supérieure à 55 Kg. Toujours utiliser les moyens mécaniques de manutention mis à disposition, information du personnel	RISQUE FAIBLE	
--	-----	--	---	--	--	---------------	--

7- AUTRES RISQUES

1 Risques ou phénomènes dangereux liés à :	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques			4-Programmes d"actions possibles :	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnelles :
		occasionnels	permanents :				

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Stockage de produits inflammables comme gel hydroalcoolique, Portes coupe-feu maintenues ouvertes	ENS		X		PROTOCOLE SANITAIRE Stockage dans des locaux appropriés en appliquant le règlement de sécurité et le code du travail.	RISQUE FLAIBLE	
---	-----	--	---	--	--	----------------	--

RISQUES DE MALVEILLANCE

Véhicule bélier dans une file d'attente extérieure	ENS		X		PERSONNEL DE SECURITE	RISQUE IMPORTANT	
--	-----	--	---	--	-----------------------	------------------	--

RISQUES LIES AU TRAVAIL ISOLE

Non assistance en cas de malaise ou d'accident	ENS		X		VISIO CONFERENCE - Appel téléphonique	RISQUE MOYEN	
--	-----	--	---	--	--	--------------	--

7- MISE A JOUR

1 Risques ou phénomènes dangereux lié à :	Date de Mise à jour	2- Salariés exposés et demandeurs:	3-Risques			4-Programmes d"actions possibles et nature des modifications apportées	5 - Réévaluation des risques au vu des actions mises en oeuvre :	6 - Actions complémentaires ou occasionnelles :
			occasionnels	permanents :				